

Auvergne laïque

la ligue de
l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 63

N° 386 • FÉVRIER 2006



EXPO Page 6

Anne Frank,
une histoire
d'aujourd'hui

DOSSIER Pages 4/5

L'eau,
source de vie



Éditorial

Le 5 janvier, le personnel du siège de notre Fédération et les membres du conseil d'administration étaient réunis pour la traditionnelle présentation des vœux du président.

"Chers amis, En ce début d'année 2006, notre rencontre rituelle des vœux est d'abord un moment privilégié de convivialité où les acteurs de notre Fédération, en particulier ceux du siège, les permanents et leurs collaborateurs sont réunis.

Cette petite manifestation, plus amicale que protocolaire, dépasse néanmoins la routine du quotidien. C'est une invitation réitérée à construire, tous ensemble, pour notre Fédération, une année heureuse. C'est le vœu que je formule.

Je souhaite que dans tous nos domaines d'intervention : sport, culture, vacances, loisirs, tourisme, environnement et développement durable, sanitaire et social, la pérennité et la qualité de nos actions permettent de rendre visible ce qui ne l'est pas toujours de manière évidente, c'est-à-dire nos valeurs humanistes et laïques. Dans la conjoncture actuelle, sociale, économique et politique, cette gageure relève d'une volonté forte : volonté individuelle et volonté collective de nous tous.

Car, c'est une évidence, les mesures prises par le gouvernement, à l'encontre des mouvements associatifs laïques, témoignent d'une détermination politique carrément idéologique visant à réduire leur rôle dans notre société.

Avec les autres mouvements éducatifs laïques, nous affirmons que ces mystificateurs qui tentent d'effacer de notre société la référence associative, en présentant comme archaïques et dépassées les valeurs qu'elle représente, se trompent. Ce contexte défavorable ne doit pas nous conduire à la nostalgie ou à la tiédeur de nos engagements. Au contraire, nous affirmons que notre projet éducatif est plus pertinent que jamais.

Avec la confiance et le soutien des associations locales affiliées à notre Fédération, nous relèverons ce véritable défi à notre légitimité. Pour 2006, j'en appelle donc à la mobilisation positive de toutes nos énergies, condition première de l'efficacité de nos actions en cours et à venir.

Maintenant, pour clore mon propos, je manquerais à ma fonction si je conclusais sans vous dire très sincèrement que pour chacun de vous et ceux qui vous sont chers, j'imagine une année 2006 prometteuse de bonheur, de joies et de satisfactions."

Georges Dassaud

JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

La laïcité, un enjeu moderne

Le 1^{er} décembre 2005, le Conseil général du Puy-de-Dôme organisait une journée consacrée à la laïcité pour célébrer les cent ans de la loi de séparation des Églises et de l'État.

Étaient invités à intervenir dans le cadre de cette réflexion sur l'actualité et les enjeux de la loi, représentants de l'État, élus, représentants des religions, universitaires et responsables d'associations laïques ainsi que l'Atelier théâtral riomois, appelé de manière fort intéressante à lire des textes relatifs à la laïcité entre les séquences.

Ouvrant la réflexion, après la présentation de la journée par le conseiller général G. Bonnefoy, président d'honneur de cette journée, le président Jean-Yves

Gouttebel estimait que la laïcité est un "enjeu moderne... et qu'après un siècle de pratique, elle fait partie intégrante de notre patrimoine républicain". Pour lui, la laïcité de combat, celle qui oppose "laïcards" et "bigots", n'est plus depuis longtemps d'actualité, car "chacun sait que la laïcité n'est pas le déni des religions, mais, au contraire, la garantie de leur pluralité dans un État neutre". En effet, la loi de 1905, héritière de la philosophie des Lumières, "reconnait la liberté de conscience, donc de tous les cultes, et prévoit que l'État n'en subventionne aucun... La séparation a pour corollaire le respect de toutes les religions... et instaure nécessairement un dialogue entre l'État et les religions."

Faut-il envisager un toilettage, une révision de la loi ? Cent ans après l'adoption de la loi, la "laïcité est un enjeu moderne, dit-il, confronté à des défis nouveaux dans un contexte très différent de celui de 1905 : l'autonomisation des musulmans de France et la prévention de leur instrumentalisation par des pays étrangers, en leur donnant les moyens de financer leurs lieux de culte, la lutte contre le terrorisme et la paix sociale, tels sont les grands défis actuels qui inciteraient certains de nos dirigeants à envisager des modifications législatives".

Selon J.-Y. Gouttebel, "les problèmes qui traversent notre pays ne peuvent être réduits à des questions identitaires et religieuses... Ne stigmatisons pas une religion, ajoutait-il, ne résumons pas la violence récente dans les banlieues à l'immigration et à son encadrement... Il n'y a pas d'égalité sans égalité des chances et nous ne pouvons faire l'économie de réponses structurelles de grande ampleur et de pratiques nouvelles", conclut-il. Pour le préfet Jean-Michel Bérard, "notre laïcité n'a que peu d'équivalents dans le monde et le mot même n'est pas traduisible dans d'autres langues" et il reprend les termes du Premier ministre pour définir la laïcité comme "notre grammaire qui permet aux religions de parler entre elles et de dialoguer sérieusement avec l'État". Faisant référence à la commission Stasi, il rappelle que "la laïcité suppose l'indépendance du pouvoir politique et des différentes opinions spirituelles ou religieuses... que celles-ci n'ont pas d'emprise sur l'État et ce dernier n'en a pas sur elles". Autrement dit, "... si l'État est neutre, il n'est ni athée ni anticlérical ; il est au contraire garant du libre exercice des cultes et de la liberté de conscience..."

Il s'agit d'une loi originale "puisque'elle fonde la laïcité sans jamais la définir ni même la citer... d'une loi



qui fait actuellement consensus et d'une extrême actualité et il faut veiller à ce que ce principe garde force et vigueur", conclut-il avant de nommer les deux défis majeurs auxquels est confrontée la laïcité : "L'Islam, deuxième religion en France qui aspire aux mêmes droits que les autres religions et le communautarisme, qui consiste au repli sur la communauté religieuse et qui n'est pas le choix de la France."

Quelques points de vue des institutions sur l'actualité de la loi

Pour Hippolyte Simon, archevêque de Clermont, cette loi constitue un cadre institutionnel qui assure la liberté religieuse et il ne souhaite ni ne demande la révision de la loi qui a fait l'objet de plusieurs relectures depuis cent ans. Il souhaite cependant qu'il soit tenu compte de l'évolution de la société civile et revendique les moyens de contribuer au bien commun. "L'Église est séparée de l'État, pas de la nation ; nous servons les mêmes personnes", dit-il.

Pour Sabino Moustacchis, président de l'Association culturelle israélite de Clermont, "la laïcité est notre salut et il ne faut pas remettre en cause ses principes. Deux domaines méritent cependant attention : l'enseignement avec ses problèmes de calendrier et le financement des lieux de culte."

Pour Alain Massini, pasteur de Clermont-Ferrand, les protestants sont attachés aux principes de laïcité et de séparation de l'Église et de l'État. Mais il demande que soit privilégiée une laïcité ouverte... : "Le paysage religieux a changé, dit-il, il conviendrait alors d'améliorer et d'adapter cette loi afin qu'elle soit appliquée à toutes les composantes religieuses, à partir du moment où elles respectent les principes républicains."

Enfin, Karim Djermani, président de l'Institut musulman d'Auvergne, reconnaît aussi qu'"il s'agit d'une bonne loi qui même si elle ne le mentionne pas, organise la laïcité". Il estime que l'Islam est compatible avec la laïcité, mais il reconnaît l'importance du défi. Il insiste sur le déficit criant de mosquées, sur le manque de formation des imams et formule la revendication des familles musulmanes d'enterrer les leurs en France.

Les problèmes de l'école et de l'enseignement du fait religieux faisaient également l'objet d'un débat important, sous la forme d'une table ronde.

Le recteur de l'académie de Clermont rappelait que "la laïcité n'est jamais acquise" et que l'école doit être un

lieu privilégié du vivre ensemble qui définit la laïcité. Il fait le constat d'une très nette diminution des difficultés relatives au port des signes religieux et de leur quasi-inexistence en Auvergne. Selon lui, la loi de mars 2004 qui réaffirme les axes de la République et garantit l'école contre toutes menaces extérieures a porté ses fruits.

Quant au politologue Bruno Étienne, il entend préférer "une école laïque qui organise des tranches horaires pour le catéchisme religieux, plutôt que l'ouverture de collèges et lycées français qui ne scolarisent que des juifs, dans le cadre d'un enseignement qui n'a rien de républicain".

À propos de la mixité sociale, Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue de l'enseignement, souligne le fait que l'école reproduit ce que fait la société, qu'elle est "la caisse de résonance de la société" et qu'actuellement, "elle reproduit de la discrimination sociale". Il estime donc que la mixité "doit entrer dans les écoles" et il recommande "d'aller voir ce qui se passe à l'extérieur, notamment en Europe", pour en faire "un facteur de pacification pour les religions". Pour l'historien Jean-Luc Fray, professeur d'histoire à l'université Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand, la loi de 1905, apaisée avec l'accord de 1924, a eu le grand mérite de trancher ; pour la première fois, l'État reconnaît qu'il n'a aucun droit sur l'Église et réciproquement. Ne sous-estimons pas cependant la portée de l'emprise religieuse. En effet, dit-il, "presque tout a une coloration religieuse ; notre calendrier inspiré des traditions chrétiennes, avec un changement cependant : la semaine débute le lundi, alors qu'au Moyen Âge, elle commençait le dimanche, pour puiser des forces spirituelles dans la célébration de Dieu pour la semaine qui venait".

Il rappelle que la loi de 1905 a heurté les sensibilités de beaucoup de catholiques, des religieux qui ont notamment redouté un appauvrissement ! En fait, malgré la perte du financement des ministères du culte, les religieux ont été gagnants par le fait que l'entretien des lieux de culte est remis depuis 1908 aux collectivités territoriales ou à l'État. Par ailleurs, le clergé s'est aperçu qu'il était sorti de la tutelle de l'État, ce qui ne signifie pas qu'il y a rupture des liens ; le dialogue reste soutenu.

C'est à Alain Boyer, ancien secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, ancien responsable du bureau des cultes au ministère de l'Intérieur, sous-préfet de Chalon-sur-Saône, qu'il revenait de conclure cette journée. La laïcité, dit-il, "n'a pas une définition unique... C'est la possibilité de vivre ensemble, et c'est la recherche permanente d'égalité, et notamment d'égalité entre les religions... Le travail du citoyen consistant alors à tout mettre en œuvre pour que les inégalités actuelles disparaissent le plus possible." Le plus souvent, dit-il, pour mettre fin à ces inégalités, il suffirait de faire appliquer la loi de 1905. Le règlement de nombreux problèmes relève de décisions politiques, plus que de considérations philosophiques. Les propositions de la commission Stasi par exemple, qui ne remettent pas en cause la loi de 1905, sont intéressantes à beaucoup d'égards. Or une seule a été retenue qui, par sa complexité, a nécessité une loi. Il suffirait, pour la plupart de ces propositions qui font avancer le règlement des problèmes, d'un décret, d'une circulaire, d'une volonté politique.

ICI & LÀ

France

• **Loi 1905 : commémorations**

L'année qui vient de s'achever a vu, à juste titre, se multiplier de nombreuses manifestations diverses (conférences, débats, expositions...) organisées, un peu partout et à tous les niveaux, par des associations, des fédérations, des collectivités locales... On peut s'en réjouir. Mais on a pu constater que cela se faisait parfois en parallèle et dans la dispersion, chacun œuvrant dans son coin sans beaucoup de concertation. On peut le déplorer. La grande "manifestation nationale" du 10 décembre place de la République à Paris (couverte par les médias) n'a eu semble-t-il qu'un succès mitigé... les plus grandes organisations (dont la Ligue) n'étant pas partie prenante. Les militants laïques "d'en bas" se posent des questions face à cette célébration en ordre dispersé. Un peu comme s'il y avait des chapelles chez les laïques ! Un peu comme s'il y avait plusieurs laïcités !

• **Politicien ?**

La loi de 1905 (toujours elle) vient de se trouver un défenseur inattendu en la personne de... Jean-Marie Le Pen ! Le président du Front National s'oppose à toute modification de la loi... voulue notamment par Nicolas Sarkozy qui veut par ce biais favoriser les financements publics des mosquées. Ceci expliquant sans doute cela.

• **C'est possible**

La Grande Mosquée de Clermont-Ferrand sort de terre et sera très bientôt opérationnelle. Elle a été construite entièrement sur des fonds privés. Son imam le revendique haut et fort et tient un discours qui nous paraît aller dans le sens d'une pratique religieuse en conformité avec la laïcité de notre République.

• **Double langage**

Après De Robien qui prônait le 13 décembre "l'ambition de la réussite", le président de la République a affirmé dans ses vœux aux Françaises et aux Français que "l'école c'est la clé de tout". Pour atteindre ces nobles objectifs, le gouvernement diminue le nombre des enseignants et le budget 2006 prévoit une baisse conséquente du nombre des postes mis aux concours de recrutement.

• **Protection sociale**

Si le modèle de protection sociale que le monde entier nous envie est en déficit, ce n'est sans doute pas à cause du remboursement sur les lunettes. La Sécurité sociale rembourse royalement 65 % sur la base de 2,84 €, soit 1,85 € pour la monture et 65 % de 7,32 €, soit 4,76 € pour un verre. D'où un remboursement total de 11,37 € pour une paire de lunettes (chiffres mars 2005) ! Pour le reste, voir avec les mutuelles et les complémentaires, pour ceux qui ont la chance d'en avoir...

RENDEZ-VOUS FORMATIONS

UFOLEP

- Le 4 février : stage découverte APE "TBC" à Romagnat
- Les 17 et 19 février : formation initiale d'animateurs 2^e partie en danse à Riom
- Les 24 et 26 février : formation initiale d'animateurs en APE au Chambon
- Du 24 au 26 février : formation officiel 1^{er} degré moto/quad
- Le 4 mars : formation continue d'APE – Relation musique – mouvement au Breuil/Couze

Culturel

- Le 11 février : stage danses "country" salle Duclos à Clermont-Fd

MANIFESTATIONS

Culturel

- Le 2 février : spectacle *Matin brun* à Rochefort-Montagne et le 3 février à Saint-Éloy-les-Mines
- Le 7 février : Trouvailles - spectacles *Kaïoudou* à Clermont-Fd et *Ceci explique cela* à Rochefort-Montagne
- Le 6 mars : *Couris* de Josiane Debris à Falexpo
- Le 9 mars : spectacle *Et pourquoi pas* à Saint-Éloy-les-Mines

UFOLEP

- Les 4 et 5 février : championnat départemental de gymnastique sportive féminin N3 à Billom

- Les 11 et 12 février : championnat départemental de gymnastique sportive féminin N1 et N2 à Vic-le-Comte
- Le 12 février : championnat régional de cross-country à Billom et critérium départemental de tir à l'arc à Romagnat
- Le 18 février : championnat départemental de trampoline à Saint-Rémy-sur-Durolle

USEP

- Le 15 février : épreuve randonnée nordique USEP/UNSS à Besse
- Les 14, 16 et 17 février : journées "jeux de lutte" maternelles/CP à la Maison des sports de Clermont-Fd

UFOLEP

Convention de l'équipe technique régionale



L'UFOLEP c'est...

En Auvergne : 28 525 licenciés et 556 associations répartis dans 4 départements.

- Allier : 2 900 licenciés 70 associations,
- Cantal : 2 867 licenciés 50 associations,
- Haute-Loire : 4 894 licenciés 143 associations,
- Puy-de-Dôme : 17 864 licenciés 293 associations.

Michel Mazaré, le directeur technique national UFOLEP, a signé le 9 décembre 2005 la convention liant l'équipe technique régionale, avec la Fédération mais également l'État en présence de Yannick Barillet, directeur régional de la Jeunesse et des Sports. Cette convention tripartite avec le comité régional UFOLEP représenté par son président Jean-Claude Alliot est le fruit d'un énorme travail basé sur le projet régional de développement quadriennal. Un dossier qui développe trois grands axes, comme le précise Jean-Claude Dauphant, délégué régional : "Mieux affirmer notre identité, agir sur tous les territoires et assurer l'éducation par le sport tout au long de la vie." L'équipe technique régionale coordonnée par la CTS Hélène Cauvin, est chargée de mettre en œuvre le projet régional grâce au travail de l'équipe dynamique constituée par l'ensemble des délégués

départementaux : Thibault Jay pour l'Allier, Philippe Couderc pour le Cantal, Jeannick Bonnet et Élodie Magnier pour la Haute-Loire et Jean-Yves Besson et Cyril Do-Duc pour le Puy-de-Dôme. Pour chaque action, l'ETR s'entoure de ses commissions techniques par activités sportives qui sont composées de bénévoles militants. Cette signature s'est faite en présence d'Yves Lair, président du comité régional des offices municipaux des sports et avec le soutien du mouvement sportif olympique représenté par Yves Leycuras,

président du Comité régional olympique et sportif. "Quatrième comité en termes de licenciés (voir l'encadré), mais premier si l'on prend en compte le taux de pénétration (nombre de licenciés par rapport au nombre d'habitants), l'Auvergne est un modèle pour tous les comités", constate Michel Mazaré. Une analyse qu'il affine en donnant quelques explications supplémentaires. "Ce n'est pas simplement en quantité que l'Auvergne fait référence, mais bien en tant que moteur. Avec la mise en place de la régionalisation, le comité régional UFOLEP Auvergne a trouvé sa place. Mais bien plus, grâce à la cohérence de ses travaux, il permet à ses quatre comités de briller. C'est loin d'être le cas ailleurs." C'est aussi avec plaisir que Michel Mazaré, le DTN, s'est déplacé dans le Centre de la France. "C'est à chaque fois un plaisir renouvelé, car en Auvergne c'est sérénité et harmonie. Les gens sont en phase entre eux et avec le projet fédéral. Ici, le fonctionnement, que ce soit en interne (entre départements et région) ou en externe avec les partenaires tels que la DRDJS et le Conseil régional, marche excellentement bien. Mais également parce que la signature de cette convention est l'aboutissement d'un énorme travail."

Une convention qui servira de base de travail pour porter haut les valeurs de l'UFOLEP et pour promouvoir une autre idée du sport.

LE COMITÉ RÉGIONAL UFOLEP AUVERGNE

a tenu son assemblée générale le 10 décembre dernier à son siège à Clermont-Ferrand.

Le rapport moral présenté par le président Jean-Claude Alliot et le rapport d'activité ont montré la bonne santé du comité qui ne cesse de se développer.

Réponse du premier Ministre au courrier du président du Conseil général du Puy-de-Dôme qui l'interpellait à propos du sort réservé aux associations d'éducation populaire :

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir fait part de vos préoccupations concernant l'état des financements publics destinés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

J'ai pris connaissance de votre courrier et de vos arguments avec la meilleure attention.

Pour notre pays, la vie associative et son développement constituent un élément essentiel du renforcement du lien associatif, de la solidarité entre les générations, de l'accompagnement et de l'encadrement des jeunes.

Depuis 2004, un département ministériel est en charge de la vie associative et la conférence de la vie associative, lancée en 2005, témoigne de la reconnaissance par le gouvernement du rôle de premier plan joué par les associations de notre pays.

La situation de fragilité urbaine, sociale, culturelle que connaissent, dans notre pays, certains publics et certains territoires conduit à conforter le soutien que le gouvernement apporte aux associations qui interviennent dans le champ social et culturel et contribuent pleinement à le structurer.

J'ai donc donné toutes les instructions aux départements ministériels concernés par la vie associative pour maintenir l'effort qu'ils consentent dans le financement d'activités indispensables à la communication nationale.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments cordiaux.

Dominique de Villepin

PIERRE-JOËL BONTÉ Un humaniste nous a quittés

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons le décès de Pierre-Joël Bonté. Partageant nombre de valeurs communes, la FAL salue son courage, sa rigueur et sa générosité et présente à sa famille et ses amis ses plus sincères condoléances.

Foyer de jeunes et d'éducation populaire de Chauriat

“Être en liaison avec l'école”

Le foyer de jeunes et d'éducation populaire de Chauriat près de l'agglomération clermontoise fait preuve de beaucoup de dynamisme. Pour faire mieux connaître cette association, nous avons rencontré la présidente Mme Reix-Dhome ainsi que M. Maubert, vice-président et son épouse ainsi que la responsable du CLSH.



A. L. : Résumez-nous l'historique de votre association...

FJEP : Le foyer a été créé en 1968 et il s'est installé dans les locaux de l'ancienne école abandonnés depuis deux ans et mis à disposition par la mairie. Il s'adressait d'abord à des ados et de jeunes ados. L'aménagement a été réalisé par l'association, par ses propres moyens. Des camps de vacances, des séjours, des échanges franco-allemands ont été organisés. Dans l'euphorie et le dynamisme de l'après soixante-huit s'était fait sentir le besoin d'un lieu de rencontres dans un village de 500 habitants. Il y a eu un brassage très important de jeunes durant toute cette période. En 1974, à la demande de la mairie et du foyer, une liaison avec l'école s'est mise en place progressivement, des passerelles puis

de vrais échanges se créant entre petits et grands, ces derniers devenant animateurs des premiers. Le financement était assuré par les manifestations : kermesses, bals, repas dansants... En 1984/85, une cantine et un CLSH ont été créés pour répondre aux besoins nouveaux de la population. En 1989, la commune a repris la cantine et nous avons conservé le CLSH.

A. L. : Parlez-nous de celui-ci...

FJEP : Il emploie trois personnes à temps partiel et est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h. Il accueille environ trente enfants les mercredis et jusqu'à cinquante pendant les vacances scolaires. Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas et nous privilégions une grande souplesse d'accueil. Les ateliers proposés (multisports,

arts plastiques, clavier, boxe, animés par des intervenants rémunérés, théâtre et danse animés par une enseignante bénévole) ont lieu à heures fixes. La bibliothèque est aussi ouverte le mercredi matin, permettant des échanges informels entre les différentes générations.

A. L. : Quelles autres activités avez-vous ?

FJEP : La bibliothèque est bien garnie. C'est un relais de la BDP. Cinquante familles sont inscrites et comme nous travaillons avec l'école pour de petites animations et des prêts de livres chaque semaine, nous touchons environ deux cent cinquante lecteurs.

Nous avons aussi de la danse traditionnelle qui s'adresse à trente personnes environ, avec un groupe de musique trad, un atelier danse débutants et un groupe "La Goignade" qui assure spectacles, animations, stages de formation et bals à la demande. Nous avons aussi un atelier rock adultes (23) et enfants (10), arts plastiques, peinture, randonnée, cross, couture, yoga. En fait, notre nombre d'adhérents représente environ dix pour cent de la population de la commune !

A. L. : Quelles manifestations organisez-vous et quels problèmes rencontrez-vous ?

FJEP : Nous avons de nombreuses manifestations, parmi lesquelles des bals traditionnels et les fêtes des feux de la Saint-Jean. La mairie nous aide en mettant à disposition des locaux, le gymnase, etc. Elle participe aussi au financement du CLSH dans le cadre des CTL et des CEL. Mais la difficulté que nous rencontrons le plus est au niveau du renouvellement de l'équipe dirigeante. Il y a suffisamment de bénévoles pour animer mais peu souhaitent assumer des responsabilités.

ÉCHOS

Foyer rural de Sayat - Argnat : carnaval sur fond de musique brésilienne

Le foyer rural Sayat - Argnat organise le **dimanche 19 mars** un carnaval animé par le groupe de musique brésilienne, Batucada. Au son des tambours et autres instruments, départ du défilé à 14 h 30. Les déguisements et maquillages seront les bienvenus. Un goûter sera ensuite servi aux enfants, après quoi le groupe Batucada reprendra ses instruments pour nous faire danser et chanter, toujours aux rythmes du Brésil. Nous vous attendons nombreux dès 14 h à la salle polyvalente de Sayat.

Amicale laïque des Martres-de-Veyre : laïcité

À l'initiative de la mairie des Martres-de-Veyre et à l'occasion du centenaire de la loi de 1905, une plaque commémorative a été apposée sur le bâtiment de l'école élémentaire et dévoilée par deux enfants représentant les élèves, en présence de M. Duchet, 1^{er} adjoint, des parents d'élèves et de l'amicale laïque.

Le rassemblement s'est poursuivi au restaurant communal où ont eu lieu plusieurs rappels de ce qu'est la laïcité de l'État et à l'école, par M. Duchet, M. l'Inspecteur d'académie, M. le Député et M. Bernard, président sortant de l'amicale laïque, tout cela en présence d'une assistance nombreuse et attentive.

Pour tous contacts :

Présidente : Mme Rey Yvette - Tél. 04 73 39 80 09

Secrétaire : Mme Berton Corinne - Tél. 04 73 39 84 53

Trésorier : M. Bernard Robert - Tél. 04 73 39 83 76

Ateliers poterie à Chadieu...

Les mercredis soir de 18 h à 20 h.

Bruno Chapuis vous proposera de créer des objets et des décors en terre à partir de quelques techniques de base.

Les ateliers seront adaptés à votre âge et à votre expérience. Pour les débutants, quelques techniques de bases seront abordées (plaques, colombins, moulages, empreintes...). La terre à faïence rouge ou blanche sera utilisée pour les réalisations (bol, carreau décoré, bougeoir, plaques sonores, maracas...). Les décors seront réalisés par un travail d'empreintes et d'engobes (terres colorées). Vous pourrez également venir avec votre "projet".

Renseignements et inscriptions : Lydie Gérard

Centre FAL de Chadieu - 63114 Authezat - Tél. 04 73 39 57 30

E-mail : chadieu@free.fr - Site : www.chadieu.free.fr



FJEP Chauriat : bal de "La Goignade"

Le groupe de musique traditionnelle "La Goignade" du FJEP organise un bal le 25 février à la salle des fêtes de Chauriat à partir de 21 h. Le bal sera animé par les musiciens du groupe et d'autres musiciens invités. Au programme : bourrées, polkas, valse, mazurkas, scottishs...

N'OUBIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 20 FÉVRIER 2006

L'INFREP

L'insertion par l'emploi

Porteur de convictions fortes depuis 1982, date de sa création par la Ligue de l'enseignement, l'INFREP - Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente - valorise la dimension humaine de l'entreprise et place l'homme au cœur du changement. Tout individu sera amené à changer plusieurs fois de métier ou d'entreprise au cours de sa vie professionnelle. C'est à partir de ce concept que se sont construites les valeurs qui fondent notre organisme de formation.

Tous les citoyens, à tous les stades de leur vie et quel que soit leur statut, salariés, jeunes diplômés, demandeurs d'emploi, agents de la fonction publique, particuliers... sont en droit de bénéficier de dispositifs de formation et d'adaptation à l'emploi, leur permettant ainsi de trouver collectivement et individuellement leur place dans la société. Pour répondre aux exigences des entreprises et de leurs marchés, des collectivités, des différents publics à former, l'INFREP a adopté un positionnement singulier, reposant sur :

- une politique "qualité" exigeante, pour tendre systématiquement à l'amélioration permanente des actions de formation (ISO 9001 et certification OPQF) ;
- une présence locale très ancrée, à l'écoute de tous les besoins pour intégrer au mieux la réalisation des objectifs de nos actions "en prise directe" avec le terrain.

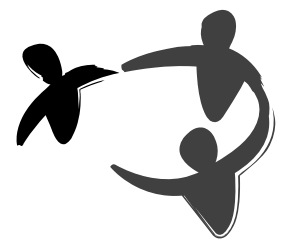
- une intégration à bon escient de la formation à distance dans nos projets de formation mixte (formation présentielle et à distance) et dans certains projets de formation "métiers" pour lesquels l'autoformation tutorée constitue une modalité intéressante, selon la description de Pierre Curvale, directeur national.

À Clermont-Fd, l'INFREP existe depuis 1986. Sa spécificité : la mise en place des politiques publiques d'insertion avec de multiples partenaires. Aujourd'hui, elle organise, avec le concours de la Ville, une action d'insertion pour les 16/25 ans en difficulté sociale et professionnelle.

Suite à un appel d'offres de la Mission locale pour l'insertion des jeunes, en lien permanent avec un public en difficulté, l'INFREP rédige un projet validé par la Mission locale, financé par la Région. Le projet peut alors débiter. Douze stagiaires, entre 16 et 25 ans, recrutés par l'INFREP et la Mission locale, vont bénéficier de plus de 700 heures de forma-

tion, d'animation et d'actions d'insertion sociale et professionnelle, en centre de formation ainsi qu'en entreprise. Au programme : travailler sur l'insertion sociale en tenant compte des problématiques individuelles et définir une ou plusieurs orientations professionnelles, réalistes et réalisables.

Pour Marie-Claude Carcanague, "il existe un travail préalable à l'insertion professionnelle (être en capacité d'occuper un poste). Cela implique un accompagnement de ces personnes pour faire ce chemin vers l'emploi. C'est-à-dire leur permettre d'avoir une formation qualifiante correspondant véritablement à leur choix personnel de métier et en cohérence avec le marché de l'emploi du moment dans ce secteur choisi. Sortir de ce gâchis de formation qui ne correspond ni aux besoins de la personne ni à la réalité du marché de l'emploi. Actuellement, l'INFREP ne fonctionne qu'avec des demandes du Conseil régional et/ou de la Mission locale. Notons qu'avec cette dernière et l'association FIT (cf. Auvergne Laïque n° 385), l'INFREP participe à un travail de réflexion sur "Comment répondre à l'attente et à la motivation des jeunes pour les mener valablement vers l'emploi ?".



CREDIT COOPERATIF

comme son nom l'indique

CRÉDIT COOPÉRATIF

33, boulevard Berthelot

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél. 04 73 19 56 90 - Fax 04 73 30 97 16

E-mail : chamalieres@coopanet.com

Dans son dossier consacré à l'eau, l'Encyclopédie Agora au Québec rappelle que "dans de nombreux pays, l'eau est encore un bien gratuit. À l'échelle des nations, comme à celle de la planète, le remède consiste-t-il à considérer l'eau comme un bien commercial, à établir un coût pour chaque litre consommé, avec l'espoir que chacun prenne ainsi conscience du caractère limité de cette ressource ? Faudrait-il plutôt suivre la voie indiquée par la coalition Eau Secours ou par Ricardo Petrella et Mario Soarès dans leur Manifeste de l'eau ? À quelles conditions, leur contrat mondial de l'eau pourrait-il être voulu et respecté ?

Le mot rival vient du mot rive. Le rival, c'est l'habitant de l'autre rive, celui qui pourrait être tenté de prendre plus que sa juste part de ce bien commun essentiel : l'eau. Comment éviter que les habitants des pays lointains ne deviennent rivaux à cause de l'eau, alors même que la rivalité immémoriale entre riverains voisins subsiste et risque même de s'exacerber ?

L'exemple du sens du partage, qui sera nécessaire quelle que soit la solution administrative retenue, ne devrait-il pas être donné d'abord par les collectivités riches en eau... ?

La qualité des règles relatives à la répartition et à l'usage de l'eau est un excellent indice de la qualité d'une civilisation. Quelle est, en ce moment, la juste part de l'eau pour chaque être humain ? Comment s'assurer que la répartition sera équitable ?

Voilà des questions fondamentales et vitales pour lesquelles il est urgent de trouver des solutions ad hoc prenant en compte l'ici et l'ailleurs, l'aujourd'hui et le demain. C'est cette problématique dont nous avons la responsabilité qui est abordée au travers de ce premier dossier d'Auvergne Laïque 2006. Par là même, nous souhaitons que s'engage à titre individuel et collectif (associatif) une véritable dynamique de petites et de grandes actions au service de l'EAU.



En France, depuis la loi de 1964, la gestion de l'eau s'organise autour des grands bassins hydrographiques. Le territoire français compte six grands bassins : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie auxquels s'ajoutent la Corse et les bassins des territoires d'outre-mer Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion. Dans chacun des six grands bassins, existe un comité de bassin* et une agence de l'eau, établissement public. Ils organisent la solidarité entre les usagers de l'eau.

La principale mission de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est de faire respecter le fonctionnement des milieux aquatiques du bassin. Pour cela, elle apporte aux élus et aux usagers, en collaboration

avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes de l'eau et les moyens financiers (les redevances) pour lutter contre la pollution, gérer la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques.

L'information et la sensibilisation sur la sauvegarde et la gestion des ressources en eau sont une des missions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, d'où de nombreux contacts avec les milieux éducatifs, associatifs et des aides techniques et soutiens financiers d'actions pédagogiques.

Cette information est renforcée par la directive cadre sur l'eau qui énonce en son article 14 une double exigence : faire participer activement les acteurs de l'eau tout au long du processus d'élaboration du plan de gestion et organiser l'information et la consultation du public en général.

Permettre au public de s'impliquer dans la gestion de l'eau nécessite un important travail de pédagogie sur les notions fondamentales de l'eau : bassin-

versant, cycle naturel, cycle technique et financier de l'eau, multiples usages et rôle des acteurs de l'eau. L'Agence de l'eau apporte des aides techniques et finance des actions d'information, de communication ainsi que des programmes de sensibilisation, d'éducation à l'environnement lorsqu'ils accompagnent des politiques territoriales de l'eau ou portent sur des thèmes prioritaires (sensibilisation sur les économies d'eau, usage des pesticides par le grand public...).

Comme "les petits cours d'eau forment les grandes rivières", la mobilisation de tous est indispensable pour faire évoluer les comportements.

Edwige Jullien, attachée de communication Agence de l'eau Loire-Bretagne

* Comité de bassin : "parlement de l'eau", c'est un lieu de discussion, de concertation entre tous les acteurs concernés par la politique de l'eau. Il rassemble élus locaux, représentants de l'État, usagers (industriels et agriculteurs) et mouvement associatif (consommateurs, pêcheurs, protection de l'environnement).

L'eau so

L'eau en Auvergne, une préoccupation citoyenne, une priorité régionale

2015... C'est l'échéance fixée pour atteindre le bon état des eaux sur tout le territoire de l'Union européenne. Si la situation en Auvergne peut paraître enviable, un effort très important reste à fournir pour relever ce défi. En effet, trop longtemps, nous avons collectivement estimé que le Massif central, considéré comme "le château d'eau" de la France, pouvait être à l'abri des problèmes qui se font jour dans d'autres régions. Ce n'est pas le cas.

Cette préoccupation est nettement apparue lors des échanges qui ont alimenté, il y



à un an, les Assises territoriales organisées par le Conseil régional. Tout au long de cet exercice de démocratie participative consacré à l'avenir de l'Auvergne, les citoyens auvergnats ont clairement rappelé que la qualité de vie et la qualité de notre environnement étaient l'une des clés de notre développement et de notre politique d'accueil de nouveaux habitants en Auvergne. Traduisant concrètement les propositions formulées à cette occasion, nous avons élaboré 82 engagements, dont plusieurs intéressent très directement la problématique de l'eau. Parmi ceux-ci figurent la volonté de notre collectivité locale de contractualiser avec les agences de bassin sur les enjeux de la qualité de l'eau, mais également l'aménagement de grands espaces verts le long de la rivière Allier ou encore la création d'un pôle de formation et d'intervention sur les questions de l'eau en direction des pays du Sud.

Ces engagements éclairent désormais nos actions et participent à la mise en œuvre d'une politique de gestion globale de la ressource en eau qui comprend trois volets principaux :

■ **les contrats de rivière** : ce sont des programmes opérationnels, pluriannuels (cinq ans) permettant d'améliorer la situation de la ressource en eau sur un bassin-versant, ils résultent de l'engagement de tous les acteurs du bassin. En 2005, la Région a accompagné quatre contrats de rivière (Cère, Célé, haute Dordogne, Alagnon) et en a approuvé un nouveau (Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat) ;

■ **les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux** : instaurés par la loi sur l'eau de 1992, ils visent à réglementer les usages de l'eau en préservant la qualité de la ressource en eau et l'équilibre des hydro-systèmes. Huit SAGE jugés prioritaires par le Schéma directeur Loire-Bretagne concernent l'Auvergne.

À l'heure actuelle, quatre SAGE sont en phase de préparation (Loire amont, Lignon du Velay, Sioule et Allier aval) et plusieurs autres sont en projet ;

■ **la Région s'est engagée à définir un projet de développement durable pour la rivière Allier** : programme d'intervention destiné à soutenir les actions de protection et de valorisation de cette rivière et des patrimoines qui s'y rattachent.

Le recrutement, qui vient d'être effectué, d'un ingénieur sur ces questions va permettre à la Région de développer sa propre politique de l'eau. Aux côtés des autres collectivités locales, des services de l'État, des agences de bassin et du mouvement associatif, elle prendra ainsi toute sa part pour que cet enjeu majeur trouve réellement sa place au cœur des comportements citoyens et des actions publiques.

Conseil régional d'Auvergne



H₂O : l'éducation au service de l'eau



Les "Cours d'eau d'H₂O"

L'éducation nous paraît le maillon essentiel pour le développement de la citoyenneté de l'eau. Organisés en collaboration avec le rectorat qui fait de l'eau une de ses priorités pédagogiques (voir ci-contre article du recteur Besson).

H₂O: le Festival de l'eau du Massif central

C'est dans l'esprit d'une eau rassembleuse, multiculturelle et multidisciplinaire, que nous avons créé ce festival dont l'épicentre est notre région.

Convaincus de la nécessaire appropriation de cette idée par la population, nous faisons en sorte d'ancrer notre manifestation au sein des communes et communautés de communes, afin qu'elles en soient actrices. En 2005, plus de 180 réparties sur 17 départements

des 5 régions ont rejoint H₂O, réalisant un brassage festif lors duquel les populations de tout âge ont rencontré des spécialistes de l'eau sous tous ses aspects. Partout, nous avons noté le fort potentiel rassembleur de l'eau. Chaque année, de nouveaux sites viennent se joindre à H₂O avec une représentativité de plus en plus importante de la globalité du Massif central. La réussite de cette action nécessite un intense travail passionnant de conviction sur le terrain notamment auprès des communes.

H₂O : le réseau des festivals de l'eau du monde

Initié en 2001 à Clermont-Fd en présence de personnalités africaines et européennes, ce réseau a pour objectif de réunir les festivals de l'eau de tous les continents et de faire en sorte d'en créer dans la plupart des pays du monde, selon le même concept que le Festival de l'eau du Massif central.

Le but est de développer la connaissance de la culture de l'autre pour une éthique internationale du respect, du partage, de la gestion de l'eau multiculturelle et multidisciplinaire dans le cadre du développement durable et de la paix.

... L'eau multidisciplinaire et multiculturelle rassembleuse des populations de la planète, c'est possible !

Elle peut représenter un bien commun éducatif permettant de travailler en partenariats multiples... Mais au fait, la laïcité, n'est-ce pas l'art de vivre ensemble ?

C'est notre souhait de faire avec l'eau sur ce sujet une Auvergne exemplaire.

J.-P. Wauquier

Extrait de texte

Eauvergne Eau monde

Les sixièmes Journées académiques consacrées à l'eau, les "Cours d'eau d'H₂O", auront lieu les 21 et 22 avril 2006 à la Maison des sports de Clermont-Ferrand.

... Sous l'intitulé "Eauvergne Eau monde", l'académie de Clermont-Ferrand s'engage dès cette année à mettre l'eau au cœur de ses priorités éducatives. Dans ce contexte, ces deux journées, organisées par l'association H₂O en partenariat avec l'académie, représenteront pour les élèves et les équipes un temps privilégié de rencontres, d'échanges, de découvertes sur ce thème et de valorisation des travaux. Destinés aux scolaires des quatre départements de l'académie, les "Cours d'eau d'H₂O" visent en effet à promouvoir les actions et les projets éducatifs menés dans les établissements scolaires et les écoles autour de l'eau, quels qu'en soient l'approche (scientifique, littéraire, poétique, artistique, linguistique...) et le cadre (projet d'école, club, atelier scientifique ou artistique, travaux croisés, itinéraires de découverte, classes découverte, parcours diversifiés, TPE...). Les différents partenaires apporteront aux élèves et aux équipes leurs compétences spécifiques sur ce thème.

... Il s'agit de fédérer les projets interdisciplinaires : scientifiques, culturels, artistiques ou sportifs qui existent dans les écoles, collèges et lycées, pour former de futurs citoyens planétaires, solidaires et respectueux de leur environnement, attentifs à préserver et partager cette ressource. Dans ce contexte, les deux journées des "Cours d'eau d'H₂O" représenteront pour les élèves, un temps privilégié de rencontres, d'échanges et de découvertes sur ce thème, un temps aussi pour valoriser leurs travaux.

... Je souhaite enfin aux équipes de réaliser dans les établissements avec leurs élèves de beaux projets pédagogiques autour de l'eau.

Gérard Besson, recteur
Extraits de lettres

1^{ère} partie

Source de vie

LE FORAGE DE COLTINES (CANTAL)

À la recherche de la Truyère perdue

Pour pallier le manque d'eau de la région de Saint-Flour, plusieurs solutions avaient été envisagées.

En 1978, création d'une retenue d'eau de 30 ha à Pierrefitte-de-Talizat. Après étude géophysique du site, abandon du projet.

En 1979, recherche de la vallée ancienne de la Truyère : repérée de Garabit à Andelat, elle disparaît sous les terrains volcaniques du château du Sailhant.

Le parcours masqué de la supposée proto-Truyère était totalement inconnu après Le Sailhant ; les sables à chailles de cette vallée avaient disparu.

Le nouveau président du SIVOM de Saint-Flour Nord, Joseph Boudou, doit répondre aux demandes des maires de son syndicat : il faut trouver de l'eau. Il consulte son ancien professeur de géologie sur la Planète. M. de Goër revient à l'idée du professeur Glangeaud : la proto-Truyère était un affluent de l'Allier. La vallée filait vers le nord d'Andelat vers Coltines et Celles.

En avril 1991, au "marteau fond de trou", le forage est effectué et donne une coupe géologique inattendue : n'apparaissent les terrains caractéristiques de la vallée disparue qu'à -127 m.

L'eau recherchée était là, fraîche, inodore, incolore, sans goût particulier,

sans minéralisation exceptionnelle, elle avait toutes les excellentes qualités d'une eau de table avec un débit exploitable de 50 m³/h. Issue d'une nappe fossile, cette eau est bicarbonatée, calcéique, magnésienne, d'une minéralisation comparable à Évian et bien équilibrée. La potabilité est excellente.

Après quinze ans d'hésitations et de tergiversations, on a trouvé l'eau recherchée.

Pour cela, il a fallu, dit Alain de Goër de Hervé, de l'université Blaise-Pascal de Clermont-Fd, "l'opiniâtreté d'un maire, ancien professeur de sciences, celle d'un hydrogéologue et celle d'un géologue naturaliste de surface, heureux de montrer qu'on a besoin de généralistes pratiquant l'observation au ras des taupinières".

Il s'agit là véritablement d'une expérience intéressante sur les plans scientifique, technique, économique et social. Le maire actuel de Coltines, Joseph Boudou, précise "qu'aujourd'hui ce forage permet de desservir en totalité quatre communes (Coltines, Celles, Andelat et Ussel) et partiellement La Chapelle-d'Alagnon.

Les perspectives pour 2006 et les années à venir sont de mettre en bouteille cette eau. Notons que la mondialisation va bon train puisque d'ores et déjà, ce projet d'embouteillage a intéressé des opérateurs chinois."

Des dispositifs pour accompagner les projets de jeunes

Les "Cours d'eau d'H₂O" : cette manifestation régionale qui rassemble des projets, des ressources, des acteurs gestionnaires et des usagers de l'eau informe les jeunes et leurs enseignants, de la maternelle à l'université, sur l'eau sous tous ses aspects (sciences, sports, environnement, économie, culture, santé...).

Classe Loire : ce dispositif fait découvrir, partager et adhérer les plus jeunes aux richesses du patrimoine naturel et culturel ligérien, pour leur faire prendre conscience de leur appartenance à un bassin hydrographique.

1 000 défis pour ma planète : cette opération d'éducation à l'environnement s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans qui souhaitent agir en faveur de l'environnement en réalisant un projet appelé défi.

Ouvrages généraux et revues

■ Salif Diop, Philippe Rekacewicz, *Atlas mondial de l'eau, une pénurie annoncée*, Autrement, 2003.

■ "Grands fleuves : du conflit au partage", *Le Courrier de l'Unesco*, octobre 2001.

■ *Eau : inventer la coopération internationale*, Courrier de la Planète.

■ *Entre terre et eau, les zones humides d'Auvergne*, Fédération de la région

Auvergne pour la nature et l'environnement, 2001.

■ "La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ?", *Alternatives internationales*, n° 21, février 2005.

■ "Au fil de l'eau, un espace de liberté pour la Loire et l'Allier - 2002-2003", *Bulletin d'information régional du programme Loire nature*.

■ *L'or bleu, l'encyclopédie interactive de l'eau de l'Unesco*, Strass productions.

CONTACTS

Rectorat/académie

■ Blandine Coront-Ducluzeau, chargée de mission au cabinet du recteur Blandine.Coront-Ducluzeau@ac-clermont.fr
Tél. 04 73 99 30 12
<http://educationenvironnement-auvergne.ac-clermont.fr>, rubrique "eau"
<http://www3.ac-clermont.fr/pedago/innovations/>
Serveur de l'académie www.ac-clef111onUr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

■ Edwige Jullien
www.eau-loire-bretagne.fr

Délégation régionale Allier-Loire amont

■ Centre Oslov - 12, avenue Marx-Dormoy
63058 Clermont-Ferrand Cedex 01 - Fax 04 73 93 54 62

DIREN/CREE-A

■ Michelle Julien-Sully
Pour le CREE Auvergne (Collectif régional de l'éducation à l'environnement)
michelle.julien-sully@auvergne.ecologie.gouv.fr

H₂O

■ J.-P. Wauquier, président
Tél. 06 85 70 38 81 - Jpwh2o@aura-auvergne.com

FAX... FAX... FAX...

Invitation

La FAL invite les responsables des associations affiliées à l'inauguration de l'exposition "Anne Frank, une histoire d'aujourd'hui" mardi 7 mars à 18 h à Aubière, campus universitaire des Cézeaux, salle polyvalente, Maison de l'étudiant.

Appel aux bonnes volontés

La FAL recherche des bénévoles dans le cadre de l'exposition Anne Frank. Nous avons besoin de personnes pour accueillir les visiteurs lors des heures d'ouverture au grand public, du lundi au samedi, de 13 h 30 à 18 h, du 21 février au 24 mars. Si vous pouvez tenir des permanences, contactez Françoise au 04 73 91 00 42.

Nous et notre planète

La Compagnie du Chat Noir et la FAL organisent une journée de sensibilisation et d'animation sur le "bio", l'"équitable" et ce que l'homme peut faire dans "tout ça".

Destinée aux jeunes enfants et aux adultes, cette animation aura lieu le lundi 27 février de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h à la Compagnie du Chat Noir (salon de thé culturel) 1, rue Verdier-Latour à Clermont-Ferrand (au pied de la cathédrale).

Contact : Jean-Paul Braux
04 73 91 00 42

Avec les DDEN

L'Univers et ses cultures

La vie sociale de l'homme a oscillé entre deux attitudes : la tentation du repli sur soi dans l'Univers qui l'avait vu naître, cette niche écologique autant que culturelle, voire culturelle, transmise et façonnée par ses ancêtres ou celle de chercher à s'en échapper, s'y trouvant un peu à l'étroit et la considérant comme à restructurer. Cela n'a pas été sans peine. C'est le voyage mythique d'Ulysse, condamné par ses Dieux à errer dans cette Méditerranée encore mal connue, sans doute à s'aventurer au-delà, plutôt que de trouver quiétude et gloire dans son île d'Ithaque. Le franchissement de l'Atlantique a ouvert la porte de la colonisation avec tous ses excès, bien que l'humanité européenne se fût interrogée dès le début (la controverse de Valladolid en est un exemple) sur une ouverture à ces civilisations et ces sociétés qui venaient de lui apparaître. Voltaire, homme du monde s'il en fut, épinglait ceux qui se renferment sur un bonheur et ne pensent qu'à cultiver notre jardin, symbole entre autres d'une identité de culture. Mais le même fustigeait également l'exploration de quelques arpents de neige, en l'occurrence le futur Canada. La confrontation culturelle conduit hélas souvent à la confrontation tout court, et à la mise au musée, quand ce n'est pas la disparition pure et simple, de l'une d'elles. Ce qui n'est pas sans poser problème. L'Amérique centrale est à la recherche de son origine indienne, celle du Nord cherchant en plus à conserver son passé de conquérants du Far West.

Souvent un modus vivendi se construit autour d'une multiculturalité, juxtaposition sur des territoires proches de cultures qui se réfugient dans des ghettos subis quand ce n'est pas souhaité, s'acceptent mutuellement en n'échangeant que le strict nécessaire. Cet équilibre est en général instable, la tentation de l'affrontement pouvant émerger à tout instant.

La France a vu se construire une interculturalité, à l'origine mélange d'esprit parisien et de provincialismes, soutenue par une langue qui forme, en dépit de régionalismes parfumés, un ensemble homogène. Il faut bien reconnaître que l'arrivée massive d'apports externes sur le marché du travail et le choc linguistique avec l'anglais ont sérieusement secoué ce bel édifice.

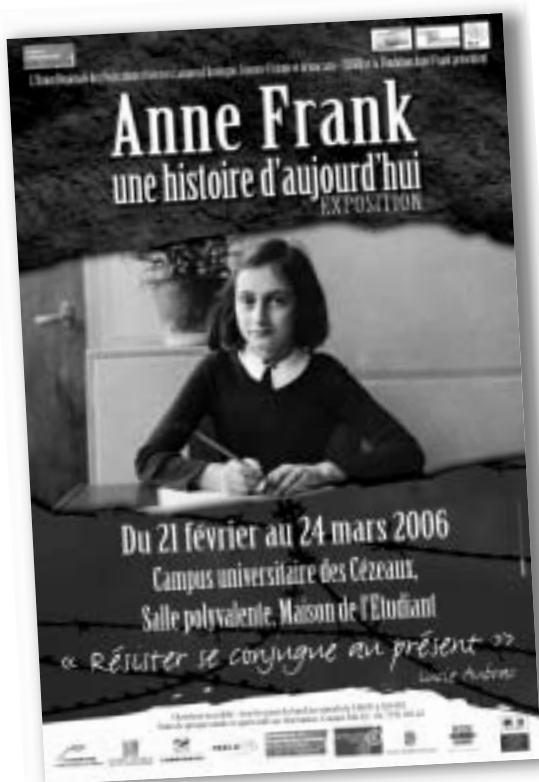
Interculturalité et universalité étaient à l'étude du congrès de Lyon des DDEN. Ce fut l'occasion d'un échange qui nous a conduits à cette évidence : la recherche d'un humanisme ne peut se résumer en une confrontation multiculturelle ; il faut en extraire cette quintessence qui améliorera notre univers immédiat pour aborder l'avenir, c'est-à-dire l'étendre.

Et pendant que nous en discutons, un petit automate de quelques dizaines de kilos né de quelque rêverie et portant le pseudonyme de Voyager-I ralentissait sa course, conservant ce petit plus d'énergie qui lui permettra de s'arracher à l'attraction du Soleil et d'entamer un voyage sans retour pour explorer ce qui nous apparaissait comme au-delà de l'infini, reportant ainsi les limites de notre univers...

G. Fourt

Exposition

"Anne Frank, une histoire d'aujourd'hui"



La FAL et l'association Civisme et Démocratie vous convient à venir admirer la pensée profonde et touchante d'Anne Frank dans l'exposition "Anne Frank, une histoire d'aujourd'hui".

Cette manifestation aura lieu du 21 février au 24 mars 2006, au Campus universitaire des Cézeaux, à la salle polyvalente de la Maison de l'étudiant à Aubière. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h*. L'inauguration de l'exposition se fera sous le parrainage de Hélène Villeroy.

Nous avons désiré recevoir cette exposition sur le département dans le cadre des "Parcours civiques, une éducation à la citoyenneté tout au long de l'année".

À l'origine, cette démarche est une démarche novatrice d'éducation à la citoyenneté soutenue par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

De plus, les "Parcours civiques" sont des vecteurs du travail de mémoire relatif à la "Journée de commémoration de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité" du 27 janvier.

Dans sa globalité, le projet a pour objectif de sensibiliser les jeunes, et moins jeunes, aux problèmes de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie, d'exclusion et de discriminations.

Des guides accompagneront les élèves des établissements scolaires du département à un travail de réflexion sur les événements historiques des "Années Guerre" et ce, en les transposant aux événements qui constituent le monde actuel (génocide arménien ou celui des Tutsis, prévention des actes racistes et discriminatoires...).

*L'EXPOSITION EN PRATIQUE : ouverture tout public du lundi au samedi de 13 h 30 à 18 h. Réservée pour les visites de groupe (écoles, CLSH, associations...), de 9 h à 12 h et possibilité l'après-midi. Réservations ou renseignements au 04 73 91 00 42. Pour celles et ceux qui voudraient participer de près ou de loin au projet Anne Frank, contactez-nous au service culturel de la FAL : 04 73 91 00 42.

APAC INFOS

Les bâtiments

Locaux occasionnels

Sous réserve du respect des principes d'affiliation et d'adhésion, les garanties de la "Multirisque adhérents association" sont accordées. Parmi celles-ci, figure la responsabilité civile (RC) de l'association dans le cadre de l'occupation de locaux occasionnels. Il s'agit des locaux d'activités ou d'entrepôt, les stands de kermesse, salles publiques de spectacles... mis occasionnellement à la disposition de la personne morale assurée. (cf. notice art. 4.4).

N.B. Pour la pratique de vos activités, vous occupez peut-être régulièrement (plusieurs heures par semaine) un local dont vous n'avez pas l'usage exclusif. Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter.

Locaux permanents

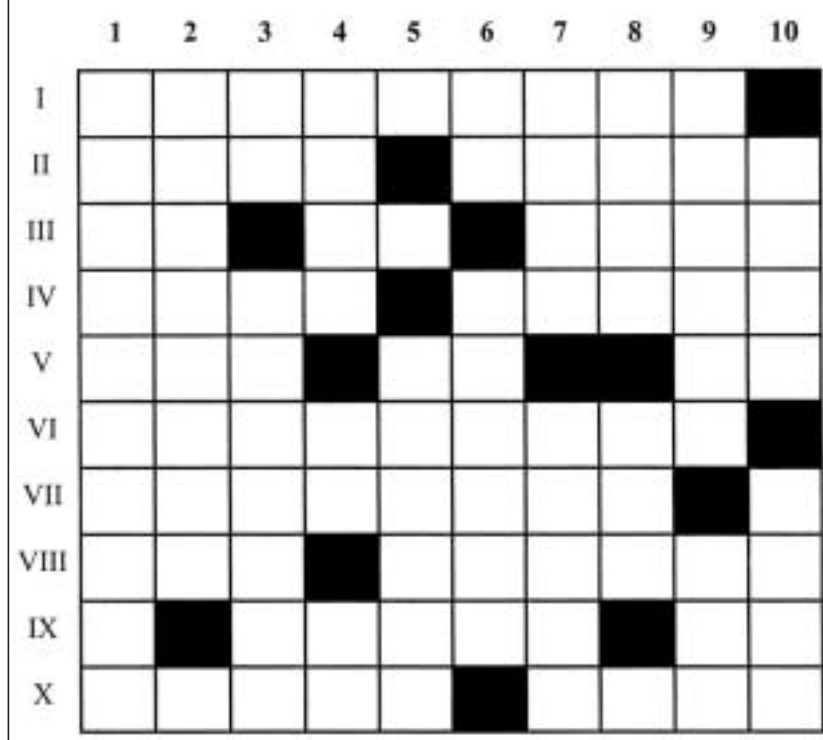
Il s'agit des locaux dont l'association est propriétaire ou copropriétaire, locataire ou sous-locataire ou occupant exclusif à titre gratuit pour une durée supérieure à 3 mois consécutifs. Propriétaires et locataires doivent impérativement s'assurer de leur côté car chacun répond des sinistres qui engagent sa responsabilité. Les accidents garantis sont les suivants :

- incendie ;
- explosion ;
- foudre ;
- dommages électriques et ménagers ;
- navigation aérienne ;
- dégâts des eaux ;
- vol et détériorations immobilières ;
- vandalisme ;
- bris de glaces ;
- tempête ;
- grêle ;
- neige ;
- catastrophes naturelles ;
- attentats.

Ces garanties ne sont pas accordées par la "Multirisque adhérents association". Mais elles peuvent être obtenues par un contrat complémentaire spécifique. Par conséquent, si vous devez assurer un local que vous occupez de façon permanente, il y aura lieu de nous contacter.



Mots croisés n° 14



Pour mettre la matière (grise) en fusion...

HORIZONTAL

- I. Projections de lave et de gaz.
- II. La fin de l'exode. À l'envers : décent.
- III. Police Militaire. Parcours. Déclaration.
- IV. En coulées, en fontaines ou en coussin. Se loge dans une lampe.
- V. Sommet corse. Aluminium. Entrée en matière.
- VI. Minéraux.
- VII. Penchés.
- VIII. Tenta. Dévia.
- IX. Ardentes, quand elles sont chargées de cendres incandescentes. Bougie.
- X. Situées. Volcan.

VERTICAL

- 1. Conséquences du mariage entre l'eau et le magma.
- 2. De bons motifs pour descendre au jardin.
- 3. Contraction retournée. Ardents ou endormis.
- 4. Ses larmes étaient redoutées, ses cheveux aussi, à moins qu'ils

soient tombés ! Pronom. 25 états.

- 5. Acerbes.
- 6. Début d'itinéraire. Grapillée.
- 7. Vibration. Donne un troisième labour.
- 8. Minuscule. À l'envers : baie du Japon.
- 9. Suites. Panier en osier.
- 10. Dans l'Orne. Minéralogiste et explorateur.

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 13



ÉCRIVAINS EN HERBE

"Ouistitinette" la petite guenon



Ce matin, dans la grande forêt tropicale, Ouistitinette la petite guenon fait une énorme colère.

- Je ne veux plus de bananes ! J'en ai assez ! Je veux manger autre chose !!!

Alors, elle descend de son arbre, fait quelques bonds, quand soudain...

- Bonjour, je suis Ouistitinette la petite guenon. Et toi, qui es-tu ?

- Moi, je suis le serpent.

- Et que manges-tu ?

- Je m'enroule autour des souris et je les avale toutes crues.

- Beurk, ce n'est pas pour moi !!!

Alors, elle continue son chemin. Quand soudain...

- Bonjour, je suis Ouistitinette la petite guenon. Et toi, qui es-tu ?

- Moi, je suis le caméléon.

- Et que manges-tu ?

- Avec ma langue collante, j'attrape des mouches et des moustiques !

- Beurk, ce n'est pas pour moi !!!

Et, elle continue son chemin. Quand soudain...

- Bonjour, je suis Ouistitinette la petite guenon. Et toi, qui es-tu ?

- Moi, je suis le perroquet.

- Et que manges-tu ?

- Avec gros bec, je croque des graines !

- Beurk, ce n'est pas pour moi !!!

Et elle continue son chemin. Quand soudain...

- Bonjour, je suis Ouistitinette la petite guenon. Et toi qui es-tu ?

- Moi, je suis le crocodile.

- Et que manges-tu ?

- Avec ma grande gueule pleine de dents pointues, je dévore des poissons !

- Beurk, ce n'est pas pour moi !!!

Et elle continue son chemin. Quand soudain, en sortant de la forêt...

- Bonjour, je suis Ouistitinette la petite guenon. Et toi, qui es-tu ?

- Moi, je suis le phacochère.

- Et que manges-tu ?

- Avec mon groin, je fouille le sol pour trouver des racines !

- Beurk, ce n'est pas pour moi !!!

Et elle continue son chemin. Quand soudain...

- Bonjour, je suis Ouistitinette la petite guenon. Et toi qui es-tu ?

- Moi, je suis la girafe.

- Et que manges-tu ?

- Avec mon long cou, je me régale des feuilles des arbres !

- Beurk, ce n'est pas pour moi !!!

Et elle continue son chemin. Quand soudain...

- Bonjour, je suis Ouistitinette la petite guenon. Et toi, qui es-tu ?

- Moi, je suis l'éléphant.

- Et que manges-tu ?

- Avec ma trompe, j'arrache l'herbe et je la mets dans ma bouche !

- Beurk, ce n'est pas pour moi !!!

Et elle continue son chemin. Quand soudain...

- Bonjour, je suis Ouistitinette la petite guenon. Et toi, qui es-tu ?

- Moi, je suis le lion.

- Et que manges-tu ?

- Avec mes crocs, je dévore des gazelles, des zèbres et... des petites guenons !!!

Alors le lion se jette sur Ouistitinette pour la dévorer mais ne lui attrape heureusement que le bout de la queue !

Ouf !!!

Ouistitinette ne continua pas son chemin. Elle rentra bien vite chez elle où sa maman l'attendait. Depuis ce jour, elle mange des bananes, se régale, et sa queue a repoussé !!!

**Coopérative OCCE
de l'école maternelle
Claude-Félix à Aulnat
1^{er} degré / cycle 2.**

PAR ICI LES SORTIES

Théâtre

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd

- Les 3 et 4 février à 20 h 30 : "Les bonnes" par l'atelier du Poulpe Lunaire

- Les 10 et 11 février à 18 h 30 : "Le grand bastringue amoureux" par le Guetteur d'Ombre

- Les 17 et 18 février à 20 h 30 : "Les Balèzes d'Argos" par le théâtre "Les cinq Ascètes"

- Les 3 et 4 mars à 20 h 30 : "Marie Chantal ou la patate chaude" par Florence Feydel

- Les 10 et 11 mars à 20 h 30 : "Le chantier 1848" expose

Athnor à Montluçon

- Le 7 février à 20 h 30 : "Rien ne va plus" avec P. Brunner et V. Lepoulain

Sémaphore à Cébazat

- Les 7 et 8 février à 20 h 30 : "Lysistrata" théâtre La Licorne

- Le 17 février à 20 h 30 et le 18 février à 17 h : "Sept clowns sur un fil" compagnie VIA

La Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale

- Du 7 au 10 février à 20 h 30 à la Maison de la culture salle B.-Vian : "Pour Penthésilée" d'après Heinrich Von Kleist

- Du 8 au 10 mars à 20 h à la Maison de la culture salle J.-Cocteau : "Richard III" de William Shakespeare

Le Petit Vélo à Clermont-Fd

- Du 7 au 11 février à 21 h : "Histoire sans gravité" de et par Abel et Gordon

- Du 7 au 11 mars à 21 h : création en résidence au Petit Vélo "Des routes de mémoire"

La Baie des singes à Cournon

- Les 24 et 25 février à 20 h 33 : "Les Flanc-tireurs" jouent "Les frères ennemis"

- Les 24 et 25 février à 20 h 33 : "Les Flanc-tireurs" jouent "Les frères ennemis"

Musique

Ville de Lempdes

- Le 1^{er} février à 18 h à la salle des fêtes : musique classique "Trio Estampe"

- Le 8 mars à 18 h à la salle des fêtes : jazz

La Baie des singes à Cournon

- Le 2 février à 20 h 33 : "Volo"

- Les 3 et 4 février à 20 h 33 : Éric Toulis

- Du 15 au 18 février à 20 h 33 : grand gala de soutien

Coopérative de Mai à Clermont-Fd

- Le 8 février : Kill The Young + Prototypes

- Le 9 février : Cali



Kenny Brown à la Coopé le 22 février.

"Comment mémé est montée au ciel" compagnie Caus' Toujours. Conte à partir de 8 ans

Ville de Lempdes

- Le 15 février à 14 h 30 et 18 h : "Monsieur Pierre et la sorcière du placard aux balais" par la compagnie Antonin chichoule

- Le 15 février à 14 h 30 et 18 h : "Monsieur Pierre et la sorcière du placard aux balais" par la compagnie Antonin chichoule

Danse

Sémaphore à Cébazat

- Le 1^{er} février à 20 h 30 : "La Madâ'a" d'Héla Fattoumi et Éric Lamoureux

La Comédie de Clermont - Scène nationale

- Les 16 et 17 février à 20 h 30 à la Maison de la culture salle J.-Cocteau : "Nikolaï Dance Theater"

Athnor à Montluçon

- Le 7 mars à 20 h 30 : Celtic Legends 2

Concerts spectacles

Sémaphore à Cébazat

- Le 14 février à 20 h 30 : "Luis Llach" album : Poètes

- Le 10 mars à 20 h 30 : "Pink Martini" nouvel album : Hang on little Tomato

Athnor à Montluçon

- Le 4 mars à 20 h 30 : Dani Lary

Contacts

La Baie des singes à Cournon

04 73 77 12 12

Athnor à Montluçon

04 73 08 14 40

Sémaphore à Cébazat

04 73 87 43 43

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale

04 73 29 08 14

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd

04 73 36 05 36

La Coopérative de Mai à Clermont-Fd

04 73 14 48 08

Le Petit Vélo à Clermont-Fd

04 73 36 36 36

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd

04 73 14 47 47

Le Rio à Clermont-Fd

04 73 24 22 62

Graines de spectacles à Clermont-Fd

04 73 92 30 26

Ville de Cournon

04 73 69 90 40

Ville de Lempdes

04 73 83 74 78

"La nuit des rois ou ce que vous voudrez"

William Shakespeare par le théâtre "Les trois coups" de Saint-Étienne.

"Naufragés après une terrible tempête dans cette Illyrie de rêve habitée de musique, de désirs brûlants et de mélancolie, où le prince se consume en vain pour sa belle voisine, la comtesse Olivia, deux jumeaux, Viola et Sébastien, vont vivre là, avec l'insolence de leur jeunesse, des aventures oniriques dans lesquelles les passions s'égarrent, les genres se confondent et les évidences se renversent..."

C'est le deuxième spectacle invité par l'ATR cette année et c'est un morceau de choix. On n'a pas oublié à Riom la magnifique prestation que la troupe de Saint-Étienne avait fournie il y a deux ans avec *Les liaisons dangereuses* d'après Choderlos de Laclos. À noter que cette équipe de non-professionnels a plus de 80 ans d'existence. Elle avait été fondée par Marcel Odouard, délégué UFOLEA de la Fédération des œuvres laïques de la Loire. Il faut croire que le théâtre "amateur" de qualité a la vie dure. Et c'est un honneur pour l'ATR que de compter parmi ses partenaires et amis de tels parrainages. À noter également que l'ATR jouera lui aussi Shakespeare cette année avec *Tout est bien qui finit bien*... Un festival en quelque sorte !

JEUDI 9 FÉVRIER À RIOM AU FORUM REXY
RENSEIGNEMENTS - RÉSERVATIONS : 04 73 62 67 29

QUOI DE NEUF ?

Lecture

• Manuel EPS
1^{er} degré

Le Comité USEP Auvergne a présenté dernièrement le "Manuel EPS 1^{er} degré". Ce document pédagogique, fruit d'un travail collectif réalisé dans le Cantal, constitue une aide précieuse pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Ce manuel se présente en 2 tomes. Le souci de continuité entre les cycles de l'école primaire a conduit à ce type de présentation par familles d'activités plutôt qu'à un découpage selon les âges ou les niveaux de pratique. Les pratiques que l'on trouve dans ces documents correspondent aux familles d'activités des programmes les plus courantes dans la région et les plus adaptées aux conditions matérielles de nos écoles. Les activités physiques proposées sont en outre pour la plupart des supports de regroupements pédagogiques, de rencontres dans le temps scolaire ou périscolaire ; ces moments sont l'occasion de mettre en place l'évaluation des apprentissages ou de découvrir de nouvelles activités. C'est donc dans un souci de cohérence et de pragmatisme que cet outil est proposé aux enseignants de la région.



Exposition

• Hélène Latte

La Ville d'Issoire accueille jusqu'au 30 avril 2006 au centre culturel Nicolas-Pomel une exposition consacrée aux œuvres de Hélène Latte, jeune artiste peintre de la région. Plus que jamais, les salles Jean-Héliou du centre culturel entendent promouvoir la création artistique locale. Cette exposition sera l'occasion d'accueillir de nombreux élèves des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées dans le cadre d'actions de médiation artistiques toujours plus soutenues. Renseignements : M. Pierre Deneuve Tél.04 73 89 25 57.

Du théâtre... Une bonne militance!

On leur a parfois arraché la langue, on les a emprisonné(e)s, assassiné(e)s, on les a traité(e)s de prostitué(e)s et considéré(e)s comme tel(le)s, on leur a refusé une sépulture décente... "de nuit et sans aucune pompe" (enterrement de Molière)... Nous sommes heureusement sortis de ces temps de barbarie, du moins en Occident, où les acteurs de théâtre représentaient un vrai danger pour les pouvoirs en place. Mais il faut croire que leurs paroles et leurs gestes, jugés inconvenants, ont suffisamment inquiété ou scandalisé pour qu'ils aient été longtemps, à ce point, poursuivis, adulés ou contrôlés selon les époques et les lieux.

Il n'y a pas si longtemps, la création d'une amicale laïque ou d'un foyer de jeunes commençait par un club-théâtre, un ciné-club, en attendant la chorale et l'équipe de basket... Le "théâtre" dans l'association était une rencontre, un échange d'idées, une confrontation. On allait, par le théâtre, raconter des histoires mais aussi peut-être "se" raconter, dire les désirs, les espoirs, les refus du groupe dans cet "espace très incertain où tous les soirs on doit parler de la cité avec les mots du poète" (Georges Lavaudant). On allait défendre des idées, des engagements, y compris l'engagement laïc et le soutien de l'école. Ces mots ont-ils encore un sens aujourd'hui ?

Ce témoignage, cette confrontation, cet engagement, que certains professionnels ont choisi de prendre ou de conserver (l'engagement théâtral n'est pas une affaire récente), les troupes d'amateurs n'ont-elles plus aujourd'hui, quant à elles, la possibilité de les avoir ? Leur recrutement les place pourtant très précisément au cœur de la société dont elles sont issues. Composées pour la plupart d'employés, d'enseignants ou d'ouvriers, de chômeurs aussi parfois, elles peuvent témoigner en connaissance de cause de leurs conditions de vie, de leurs histoires, de leurs attentes ou de leurs inquiétudes. Certaines le font ici ou là. D'autres ne se contentent pas de jouer Marivaux, Molière, Shakespeare ou Feydeau. Elles essaient de "voir" ce qu'il y a derrière les mots, les



conflits et les attentes que raconte le théâtre. Elles essaient d'en trouver le "pourquoi" pour en dire le "comment". Le théâtre n'est pas seulement pour elles une rencontre conviviale hebdomadaire où on essaie de "s'exprimer", loin des tumultes de la vie. Il est le tréteau sur lequel elles se font les porte-parole de ceux qui n'ont pas toujours la parole. Cet engagement, même occasionnel, devrait faire partie plus souvent de nos choix de répertoire et ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la Ligue de l'enseignement a longtemps voulu valoriser l'activité de théâtre et la considérer comme majeure parmi ses actions d'éducation populaire.

Mais cela reste encore insuffisant. Combien de Faut pas payer, combien de Quatre heures à Chatila dans l'ensemble de nos productions théâtrales d'amateurs ? Pourtant,

le risque n'est pas grand. Tout au plus une maigre recette ou un public un peu surpris qu'on lui raconte ces choses un peu dérangeantes... "pour fissurer l'indifférence" comme le disait si justement Antoine Vitez.

Faut-il encore d'autres textes de Durif, de Durringer, de Darley, de Sirjacq qui n'hésitent pas à s'engager, quant à eux, en qualité d'auteurs dramatiques ? Faut-il attendre de meilleures occasions pour parler de l'exclusion, du racisme, du cbômage, de la baine qui sont en train de grandir autour de nous ? Combien de temps ?

"Non, l'artiste ne peut plus s'enfermer dans une tour, fût-elle d'ivoire. Les plus obstinés dans l'erreur ne peuvent plus ignorer maintenant que la vie d'un artiste est liée à la vie de son pays." (Armand Salacrou - 1946).

FORUM

Déclaration de Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil général (séance publique - 15 décembre 2005)

Mes cher(s) collègues,

Je voudrais, en ouvrant cette quatrième journée de notre session, avant d'entrer dans le détail de l'ordre du jour, vous faire part de mon inquiétude, qui est sans doute partagée, à la suite de la parution dans la presse de résultats d'un sondage et d'une étude menée par des spécialistes de sociologie politique sur la perception par les Français des idées du Front national.

"Les Français s'habituent au Front national" titre le journal *Le Monde* daté de ce jour.

Il s'agit là d'un sondage non sur des personnes (ce qui est souvent aléatoire) mais sur des comportements politiques (où la marge d'erreur est plus faible).

Nous tous, dans cette Assemblée, qui sommes des élus du suffrage universel et qui appartenons à des formations politiques républicaines, nous devons – chacun à notre manière, chacun à notre place – savoir nous adresser à nos concitoyens et prendre en considération leurs problèmes, leurs difficultés. Sans doute les états-majors de nos formations respectives sauront prendre en compte les résultats de ce sondage ; mais c'est avant tout à nous, la "base", la "France profonde" dit-on, je préfère parler du "pays réel", d'être les premiers à nous mobiliser.

Le danger est à nos portes, c'est une mobilisation républicaine qu'il faut lancer dans le respect des différences de chacun. Dans une démocratie, il y a une majorité et une opposition. La première doit faire des choix pour gouverner, la seconde doit offrir une alternative. Si l'une et l'autre ne savent pas entendre les citoyens, les citoyens s'égareront et la démocratie sera en danger.

Parution du 15/12/05 - Le Pen de moins en moins inacceptable pour les Français - De plus en plus de Français tolèrent les positions de Jean-Marie Le Pen. Ils ne sont plus que 39 % à les juger "inacceptables" soit 5 points de moins qu'en 2004 et 9 de moins qu'en 1997 selon un sondage TNS-Sofres (1) publié par RTL et *Le Monde*.

(1) Réalisé les 7 et 8 décembre auprès de 1 000 personnes.

Faut-il réviser la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 ?

Ne cherche-t-on pas aujourd'hui, à partir de la situation des citoyens de religion musulmane, à remettre en cause, une fois de plus, la loi du 9 décembre 1905 ?

Il est vrai que les problèmes sociaux (notamment la difficulté à trouver un emploi, un logement décent, etc.) compromettent trop souvent l'intégration de la jeunesse, mais ces problèmes réels doivent être traités à leur niveau, c'est-à-dire sur le plan social et politique. Ils ne relèvent en aucun cas de la responsabilité des autorités religieuses, et donc ne doivent pas servir à la remise en cause de la loi. Qu'est-ce qu'une loi ?

C'est une règle commune définie par décision du peuple souverain.

Nulle appartenance religieuse ne doit soustraire les hommes à la loi commune. Le refus de subventionner les cultes (article 2 de la loi) relève d'une règle intangible. Que ce principe ne soit pas intégralement respecté par tous les gouvernements (par exemple en Alsace-Moselle) ne saurait être invoqué pour remettre en cause la loi de 1905.

Le ministre Nicolas Sarkozy ne laisse-t-il pas entendre qu'il serait fait obligation aux pouvoirs publics d'aider la religion musulmane à construire des mosquées, ceci pour rétablir l'équilibre avec la religion catholique (lieu de culte). Il convient de rappeler qu'une loi n'est pas rétroactive : il y a donc avant et après 1905. Les édifices religieux construits avant 1905 doivent être distingués des édifices construits ou à construire après le 9 décembre 1905.

À ce sujet, la cathédrale d'Évry, construite avec l'aide du ministre Jack Lang, n'aurait jamais dû recevoir des aides publiques.

Rappelons enfin que la loi de 1905 n'a jamais été négociée avec l'Église catholique.

Affirmer le contraire pourrait laisser entendre qu'en fonction des modifications du paysage religieux, on pourrait envisager de modifier le contrat, c'est-à-dire la loi.

Nous sommes nombreux à penser que dans son esprit comme dans ses principes, la loi de séparation des Églises et de l'État reste d'une vivante actualité :

- liberté de conscience, non déductible à la seule liberté religieuse ;
- égalité des hommes quelles que soient leurs options spirituelles, religieuses ou d'une autre nature ;
- centrage de la loi commune sur ce qui est universel.

La "laïcité" ouverte à des privilèges accordés aux religions est contradictoire à la loi de 1905.

Pour nous, la laïcité n'est ni ouverte ni fermée ni inclusive.

Nous militons pour une laïcité sans adjectif, sans épithète.

La loi de 1905, véritable pilier de la République sociale, doit être défendue et restaurée dans ses principes fondateurs.

Jean Coudert, DDEN Pont-du-Château

Le 7 décembre 2005

Le contenu des articles de cette rubrique n'engage que leur auteur.